

# Stivell

## SOMMAIRE

- P 2 - Accessibilité
- P 3 - Journées Territoriales de L'accessibilité
- P 4 - Conseil Départemental
- P 5 - Cahin Caha ...  
Jeu de Loi 2005 ...
- P 6 - Activités passées
- P 7 - Activités à venir
- P 8 - Forums associations
  - les « Artisans du textile » vous invitent ... à la Braderie A.P.F
  - Annonces
  - Dates à retenir - Contacts

## EDITORIAL

Chers amis lecteurs, adhérents, bénévoles,

Quand vous recevrez ce Stivell, la rentrée sera toute proche. Il sera alors temps d'écouter l'appel lancé par le Conseil Départemental qui demande à tous **d'être acteurs et citoyens**.

Adhérent « passif » jusque là, je suis depuis 2008, membre du Conseil Départemental. J'ai découvert l'ampleur du travail des bénévoles de l'A.P.F et ma première action aura été d'accompagner Jean-Yves Le Briquir (aussi membre du Conseil Départemental), Lénaïg et des bénévoles du secteur de Guingamp lors d'une opération sur **l'accessibilité**.

Le don de soi est nécessaire au quotidien pour améliorer la vie de tous. Un don financier est certes nécessaire pour porter les actions, mais le don de soi va permettre l'application d'une véritable accessibilité pour tous et par tous prévue par la **Loi du 11 février 2005**.

Dans les petites communes, la Commission Communale n'est pas obligatoire et est remplacée par une Commission Intercommunale d'accessibilité mais certaines communes se sont très vite engagées et un état des lieux est fait à titre de base de discussion. Le constat fait sur Plaine-Haute et la formation suivie par certains en disent long sur le travail qui attend les membres des commissions d'accessibilité.

**IL FAUT DONC QUE CHACUN, A MOBILITE REDUITE OU NON, S'ENGAGE DANS CES COMMISSIONS CREEES A CE SUJET !**

Il me reste à remercier les bénévoles qui se sont sentis concernés par les actions de l'A.P.F. Côtes d'Armor, lors de la « Fête du Sourire » et du premier « Loto » organisé et réussi par l'A.P.F. en faisant, l'espace d'une journée, don de leur personne pour la réussite de l'action.

Bonne rentrée à tous.

Lucien ETIEMBLE, Conseiller Départemental



Délégation APF des Côtes d'Armor  
86, rue de la Corderie - 22 000 St Briec  
Tél. : 02.96.33.00.75  
Fax : 02.96.61.08.01  
Mail : [dd.22@apf.asso.fr](mailto:dd.22@apf.asso.fr)

APF Écoute Infos  
[www.moteurline.apf.asso.fr](http://www.moteurline.apf.asso.fr)  
Le portail APF des situations de handicap moteur

APF Écoute Infos IMC  
[www.imc.apf.asso.fr](http://www.imc.apf.asso.fr)  
Le site d'information de l'APF sur l'Infirmité Motrice Cérébrale

APF Écoute Infos Paratétra  
[www.paratetra.apf.asso.fr](http://www.paratetra.apf.asso.fr)  
Le site d'information de l'APF sur les paraplégies et les tétraplégies

APF Écoute Infos SEP  
[www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr](http://www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr)  
Le site d'information de l'APF sur la sclérose en plaques

APF Écoute Parents  
Des parents d'enfant en situation de handicap\*\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

N° Vert d'écoute et de soutien  
**0 800 800 766**  
Écoute Parents



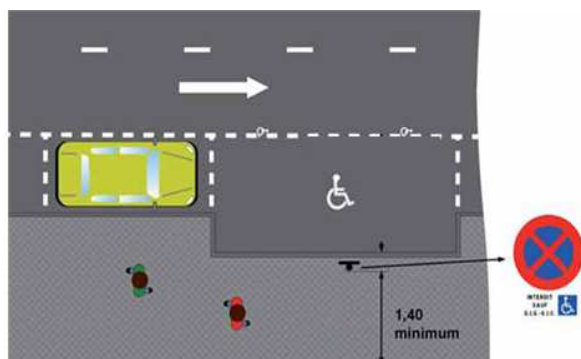
## Stationnement réservé - Carte de stationnement

La réservation de places de stationnement n'est pas une faveur faite aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Cette politique vise à rendre moins pénibles leurs déplacements à pied ou en fauteuil roulant.

### Que signifie « place de stationnement aménagée » ?

Afin d'être utilisables, les places de stationnement réservées doivent respecter les dispositions techniques suivantes :

- ▶ Largeur minimale de 3,30 mètres
- ▶ Pente et dévers transversal inférieurs à 2 %



- ▶ Sol non meuble et non glissant

### Combien de places de stationnement doivent être réservées sur le territoire communal ?

En application de la réglementation, **au moins 2 % des places de stationnement matérialisées situées sur les voies publiques ou privées**, ouvertes à la circulation publique et **2 % des places des parcs de stationnement des ERP** (établissement recevant du public) doivent être réservées aux titulaires de la carte européenne de stationnement.

### Que risque une personne valide occupant une place de stationnement réservée aux personnes handicapées ?

En vertu de l'article R 417-11 du code de la route, l'arrêt et le stationnement sur une place de stationnement réservée aux personnes titulaires des macarons GIG-GIC ou de la carte européenne de stationnement sont considérés comme « gênants ».

**À ce titre, ce stationnement gênant est puni par la contravention de 4e catégorie :**

- ▶ le montant maximal de cette amende est de 750 €;
- ▶ l'action pénale est éteinte si le contrevenant paie l'amende forfaitaire (135 €) dans un délai de 45 jours;
- ▶ si les agents de police demandent au contrevenant de mettre fin au stationnement gênant et si le contrevenant refuse ou est absent, il peut être décidé d'immobiliser et de mettre en fourrière le véhicule.

### Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont-elles gratuites ?

La réglementation nationale n'impose pas la gratuité. La mairie ou l'intercommunalité (selon la compétence « transports urbains ») sont habilitées pour définir la politique tarifaire du stationnement et l'exonération de certaines personnes. Il convient donc de se rapprocher de ces services pour connaître la politique tarifaire pratiquée sur les emplacements réservés.

### La carte de stationnement

Elle permet à son titulaire d'occuper les places de stationnement réservées à cet effet. Cette carte peut être obtenue par toute personne qui éprouve des difficultés à se déplacer ou qui n'est pas autonome dans ses déplacements. Il s'agit notamment des personnes qui ont un périmètre de marche inférieur à 200 mètres, celles qui ont systématiquement recours à une aide humaine, une prothèse d'un membre inférieur, une canne, un déambulateur ou un autre appareillage, ou des personnes circulant en fauteuil roulant. Les personnes nécessitant un accompagnement dans leur déplacement peuvent également obtenir cette carte.

▶ L'attribution de la carte de stationnement pour personnes handicapées n'est plus accordée en fonction du taux d'invalidité de la personne (autrefois 80 %) mais au regard des seules difficultés de déplacement de la personne. Les demandes d'obtention doivent être réalisées auprès de la **maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**.

▶ Depuis 2000, la France a adopté le modèle de la carte européenne de stationnement.

**Les personnes handicapées ou à mobilité réduite titulaires de l'ancien macaron « grand invalide de guerre-grand invalide civil » (GIG-GIC) doivent faire le remplacement par la carte de stationnement d'ici le 31/12/2010.**

▶ Pour être en règle, la carte de stationnement doit être mise en évidence, derrière le pare-brise, de telle façon que le côté recto soit visible.

*La carte de stationnement est liée à la personne qui éprouve des difficultés de déplacement et non au véhicule. Le fait d'utiliser de manière indue une carte de stationnement est passible d'une contravention de 5e catégorie.*

Soizic Ollitrault - Responsable du groupe Accessibilité





## LE 17 JUIN 2010 A LANGUEUX

L'accessibilité est une priorité fixée par la loi de février 2005, avec un objectif d'accessibilité généralisée à atteindre en 2015. Le législateur a prévu que le principe d'accessibilité ne répondait pas seulement à une demande catégorielle émanant d'un public spécifique, mais constituait un enjeu de société en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire en anticipant, entre autres, le vieillissement de la population.

A mi-parcours, les différents acteurs de cette politique (élus, représentants d'associations et de collectivités) étaient conviés par la préfecture des Côtes d'Armor pour un bilan d'étape organisé autour de 4 tables rondes : Cadre Bâti (ERP : Etablissement Recevant du Public), Voiries et Espaces Publics (PAVE : Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics), Transport collectif (SDA : Schéma Directeur de l'Accessibilité), Commissions Communales ou Intercommunales d'Accessibilité.

Lors de ces dernières, les intervenants (dont un représentant de l'APF) ont pu, exposer et échanger leurs analyses sur les avancées ou non en matière d'accessibilité sur notre territoire. Les résultats de cette journée seront transmis à l'observatoire interministériel de l'accessibilité. Dans cette attente, un premier état des lieux réalisé suite au questionnaire de l'Etat adressé (en mai) à toutes les collectivités du département (400 documents) confirme la tendance nationale, à savoir une mobilisation encore insuffisante des acteurs concernés :

1) Cadre bâti : De nombreuses séances d'information ont été organisées par les services de l'Etat et les échéances de production des diagnostics des ERP existants

ont été rappelées aux collectivités.

- 2) Voirie et espace public : Seulement 14 PAVE (sur les 397 communes) sont approuvés à ce jour sur le département.
- 3) Commissions d'accessibilité : Elles ont dans l'ensemble été créées, mais leur fonctionnement semble méconnu et elles produisent peu de rapports annuels de situation.
- 4) Transports : Un seul schéma directeur sur quatre a été approuvé à ce jour dans le département.

**Il faut relativiser ces chiffres, seul un tiers des collectivités ayant répondu au questionnaire.**

Pour souligner cette lacunaire mobilisation, nous avons pu constater que, majoritairement la centaine de personnes présentes à cette journée était déjà sensibilisée et engagée sur des réflexions en matière d'accessibilité. Nous espérons donc que l'Etat fasse appliquer dans les meilleurs délais le respect de la loi de février 2005 auprès des collectivités qui ne se sont pas encore inscrites dans cette démarche. Car en effet, **l'enjeu est grand !** Il s'agit ici d'aménagement durable pour que la France de demain soit accessible à tous, et surtout à la moitié de la population française qui aura des difficultés de mobilité d'ici vingt ans, en raison, entre autres, du vieillissement démographique. Certes, il est encore temps, mais si l'échéance n'est pas tenue, l'objectif ne le sera pas non plus (Souvenons nous de la loi de 1975 qui ne fut jamais appliquée en matière d'accessibilité). **Il est donc urgent de donner une forte impulsion, et fondamental que les acteurs locaux se mobilisent en se coordonnant.**

Philippe PINSARD

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Création des ARS (Agences Régionales de Santé) et des CRSA (Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie).

Une des plus importantes réformes de notre système de santé est entrée en vigueur en avril. Les 26 régions et départements d'outre-mer sont maintenant dotés de leur Agence Régionale de Santé (ARS).

Les ARS sont désormais les interlocuteurs uniques des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, des collectivités locales... Elles regroupent 10 services du domaine sanitaire et social de l'Etat et de l'Assurance maladie, dont les Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH), les Directions Départementales et Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS et DRASS), les Caisses Régionales d'Assurance maladie (CRAM)...

Les ARS doivent élaborer des projets de santé répondant au mieux aux problèmes locaux et permettre la coordination au niveau régional entre l'hôpital, la médecine de ville et le secteur médico-social.

La CRSA se substitue à la Conférence Régionale de

Santé (CRS), au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire (CROS) et au Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS).

La CRSA est un organisme consultatif qui concourt par ses avis à la politique régionale de la santé. Elle peut faire toute proposition au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.

La CRSA associe tous les acteurs de santé et promeut la participation citoyenne aux politiques de santé.

La composition nominative de la CRSA de Bretagne a été publiée le 24 juin 2010. Seulement 8 personnes représentent les associations des personnes handicapées. **L'une d'elle est M. Farid Kebir, membre du Conseil APF de Région. Merci et bravo à lui pour cet engagement important.**

**La liste entière est consultable sur le site internet APF22, rubrique juridique.**

### Assemblée générale annuelle : bilan « noir » de l'année 2009.

Samedi 26 juin, plus de 300 adhérents de l'APF se sont réunis à Annecy dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'association. Ils ont pu revenir sur l'année 2009, « année noire du handicap ».

**Inquiétudes et mobilisation** sont les deux termes qui peuvent résumer cette rencontre.

**Inquiétudes** d'abord, face à la politique menée en 2009 par le gouvernement, marquée par des **régressions sociales et des reculs** dans de nombreux domaines liés au champ du handicap.

« Je résumerais la politique du handicap en 2009 en ces termes : aucune perspective ! », a déclaré Jean-Marie Barbier, président de l'APF, en présentant le rapport moral.

Et **mobilisation** de l'association, qui n'a eu de cesse, en 2009, de dénoncer ces situations.

Le Plaidoyer, construit par l'ensemble des acteurs du réseau, illustre cette forte mobilisation.

Un compte rendu complet de cette assemblée est sur le site : <http://www.reflexe-handicap.org/>

### CD 22 : AAH, le chef de l'Etat ne tient pas ses promesses ; Assemblée départementale du 2 octobre 2010.

A la rentrée, 2 sujets de préoccupations vont mobiliser le Conseil Départemental.

\* Mardi 6 juillet 2010, François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat annonçait le report de l'application de l'augmentation de l'allocation adultes handicapés (AAH). L'augmentation promise de 25 % en 5 ans se fera finalement en 6 !

Au niveau national, l'APF s'est indignée le matin même de la déclaration du ministre, de ce retour sur les promesses du chef de l'Etat. D'autant plus que Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, affirmait au cours de

l'Assemblée générale de l'APF, que le gouvernement tiendrait ses engagements concernant l'AAH ! L'APF rejette catégoriquement cette mesure qu'elle juge « abusive, méprisante et insupportable pour les personnes en situation de handicap ».

Les membres du CD discuteront donc d'une réaction à adopter localement.

\* L'autre sujet est bien sûr la préparation de l'Assemblée départementale du 2 octobre 2010. Ce qu'on peut affirmer pour l'instant est qu'elle aura lieu à la salle « clé des arts » de Trégueux, comme en 2009.

**Prochaines réunions du CD : Lundi 13 SEPTEMBRE à 14 h 00 et Lundi 11 OCTOBRE à 14 h 00**

*Pour le Conseil Départemental APF22 Philippe NOEL - Représentant Départemental*

# CAHIN CAHA ... JEU DE LOI 2005...

**Un outil pédagogique et ludique pour connaître la loi handicap du 11 février 2005 !**



Fruit d'une initiative et d'un partenariat entre l'APF et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ce jeu a pour vocation d'accompagner tous les acteurs confrontés de part leur fonction électorale, leur profession, leur mission associative à la lecture, à la transmission de connaissances ou encore à la mise en application de la loi du 11 février 2005.

## Un jeu sur la loi du 11 février 2005 : pourquoi ?

- Parce que l'appréhension et la compréhension d'un texte de loi est souvent vécue comme délicate voire difficile,
- parce que la Loi du 11 février 2005 n'échappe pas à cette règle,
- parce que les enjeux de cette Loi et de son application sont nombreux et primordiaux.

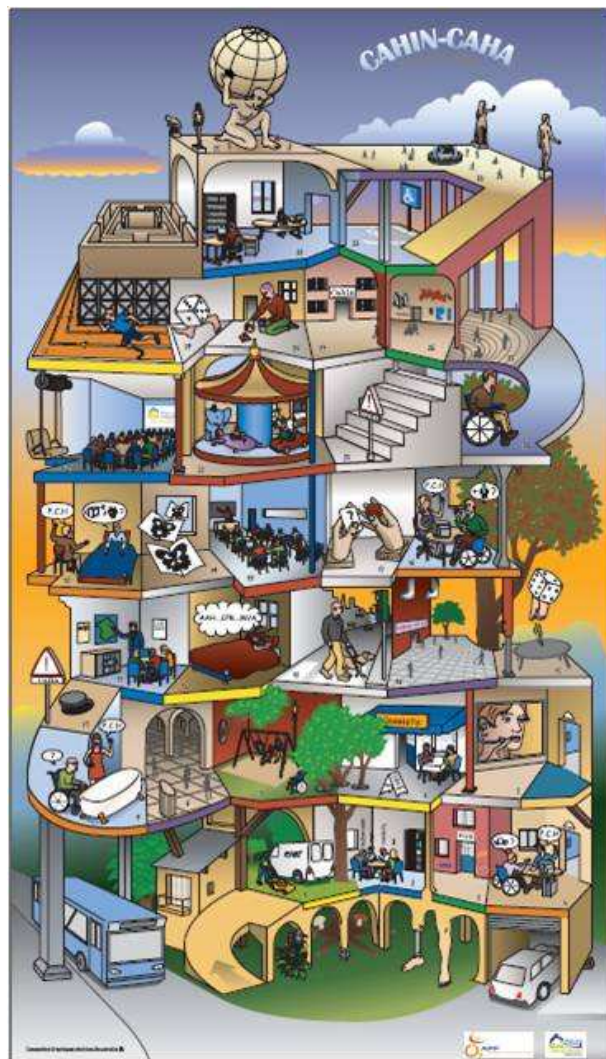
Il est apparu intéressant de créer un moyen ludique de sensibilisation, de formation et d'appropriation de la loi et de son esprit.

## Un jeu sur la loi du 11 février 2005 : pour qui ?

- aux élus
- aux professionnels des Maisons Départementales des Personnes Handicapées
- aux membres des Commissions Exécutives et Commissions des Droits et de l'Autonomie
- aux professionnels du secteur social et ou médico-social
- aux étudiants, aux organismes de formations
- aux bénévoles et salariés des associations

## Un jeu modulable et interactif : sous quelle présentation ?

- Questions générales : 6 thèmes (600 questions) : Loi du 11 février 2005 et MDPH ; Prestation de Compensation du Handicap ; les Adultes ; les Enfants ; Sigles et Acronymes / Accessibilité ; Handicap : Connaissances Générales. 3 niveaux par thèmes (Débutant, Initié, Expert).
- "Questions pratiques" (150 questions) : règles de calcul, exemples reprenant l'ensemble des situations de handicap



**1<sup>er</sup> Octobre 2010 : L'APF et la MDPH vont organiser en partenariat une demi-journée d'informations autour du Jeu CAHIN CAHA.** Cette première rencontre réunira les représentants du secteur associatif, du domaine médico-social, les établissements et services, les instituts de formation, ainsi que les représentants des communes de plus de 5000 habitants. Elle a pour objectif de permettre la découverte du Jeu CAHIN CAHA et d'en faire un outil de transmissions et d'échanges des savoirs, informations et sensibilisations autour de la Loi du 11 février 2005.

Des rencontres régulières mensuelles « **CAHIN CAHA, ensemble, jouons autour de la Loi !** » pourront ensuite être organisées sur les différents secteurs du département costarmoricain, afin d'en permettre l'accès simplifié et étendu à un plus large public.

Cette initiative innovante s'inscrit dans une dynamique de formations, d'informations et de sensibilisations, pour que chacun puisse avoir accès à la connaissance en termes de droits et ainsi

**Être Acteur et Citoyen !**

Valérie MEUROU

# ACTIVITES PASSEES

## Barbecue party à Jugon Les Lacs 07/07/2010



Cette journée a démarré sous un soleil de plomb. Heureusement nous avons pu nous trouver un petit coin d'ombre pour pique-niquer au bord du lac. Les stagiaires se sont mises aux fourneaux pour nous préparer un bon repas : saucisses, brochettes, camembert braisés et le bouquet final : BANANES CHOCOLAT cuites dans la braise HUMMMM !!!!!

Le temps est passé tellement vite, que nous n'avons pas eu le temps d'enfiler nos maillots de bain, mais nous en avons tout de même profité pour faire une p'tite balade digestive.

Cette balade nous a permis de repérer les lieux et de découvrir les activités intéressantes à mettre en place autour du lac. Avec les adhérents, nous avons prévu d'y retourner en septembre afin de s'essayer à l'Access DINGHI (petit bateau à voile biplace).

Lénaïg DOYEN et Anaïg NEVOT

## « Tour de Kart » 12/07/2010

L'APF, le Foyer Ker Spi et le Centre Hélio Marin ont une fois de plus répondu présents à l'invitation de l'association « Tour de kart ». Celle-ci, s'est créée suite à une réflexion commune entre l'association « Cap aventure » et le Foyer Ker Spi pour permettre à des personnes à mobilité réduite de profiter de cette activité sportive. Plusieurs jeunes ont été formés au pilotage des karts biplaces. De ce fait, les adhérents de la délégation ont pu s'intégrer dans ce projet et bénéficier de l'accès à ce loisir. Un moment riche en sensations et pour certains de découverte. Suite à cette rencontre, la motivation était telle que, dès à présent, nous vous fixons ci-après :



**RENDEZ-VOUS : le jeudi 30 septembre (à vos inscriptions...)**

Lénaïg DOYEN et Anaïg NEVOT

## « SON et LUMIERE » à l'Étang de LANTIC le 13 juillet 2010

avec pour thème  
« Mais où nous mène le rêve ? »



L'ambiance et le spectacle m'ont ravie !  
Mais un grand coup de chapeau à celles qui nous ont accompagnés lors de cette sortie : Lénaïg, animatrice très motivée, Roxane qui reprenait le travail à 8 H (alors qu'on est rentré à l'A.P.F. à 3 H 30) et Marie-Claude qui a remplacé son fils indisponible... MERCI pour toutes vos attentions. Cette soirée nous a montré que la solidarité existe vraiment à l'A.P.F. comme chez « Les Baladins de

l'IC » qui ont organisé cette manifestation « gratuite pour le public » avec plus de 200 bénévoles. Ils ont su nous accueillir pour nous apporter le confort et ont fait la promotion pour l'Association « Les Bouchons d'Amour » : leur récolte de simples bouchons plastique, sur le plan national, a permis d'offrir un chèque de 25 000 € à « HANDICHIENS » .  
Pour moi il me reste un rêve : garder l'ESPOIR en la générosité -très diversifiée- des êtres humains...

France MICHEL

Cette année les adhérents ont émis le souhait d'assister au « grandiose » son et lumière de Lantic. Le détour en valait la chandelle, nous avons été très bien accueillis et nous en avons pris plein les mirettes. Seul point noir, il n'y a pas suffisamment de toilettes ni de W.C. accessibles sur les lieux. Pour l'année prochaine, ils ont promis de prendre en considération nos remarques.

Lénaïg DOYEN

**RAPPEL : l'A.P.F. est lieu de dépôt pour les bouchons plastiques ... alors avis aux collecteurs ...**

## Vieilles charrues le 18/07/2010 :



Bienvenue aux **Vieilles Charrues** de CARHAIX. J'ai bien aimé l'ambiance, surtout le tour avec la joëlette qui m'a permis de faire le tour du festival. Je suis un collectionneur d'affiches de musique que je récupère. Je remercie l'A.P.F., les bénévoles et « Super Lénaïg ».

A l'année prochaine pour les 20 ANS des Vieilles Charrues.

Eric DUROT

## Rencontres secteurs 21/07/2010

C'est autour d'un repas convivial, que les adhérents et les bénévoles du Centre Bretagne se sont retrouvés. Cette occasion s'offrait à nous pour échanger sur les réels besoins et attentes de chacun par rapport à la délégation. Le directeur, Jacques Dessenne, Anaïg Nevot et Lénaïg Doyen, animatrices, ont pu recueillir les informations nécessaires à l'étude de la création d'activités et de groupe de discussion. A la vue de l'engagement et de la motivation de tous, une réflexion commune s'est engagée.

Ce projet de développement de secteur a débuté suite à un constat général fait sur le département. En effet,

après avoir rencontré le secteur de Paimpol et celui du Centre Bretagne, nous nous confortons dans la **d é m a r c h e** d'ouverture et de rencontre auprès des adhérents qui se trouvent en situation d'isolement sur tout le département. Des rencontres régulières sont en préparation sur tous les secteurs.



Lénaïg DOYEN et Anaïg NEVOT

## Sortie plage ! 23/07/2010

Au départ de cette journée la pluie et les nuages ont failli jouer sur notre bonne humeur ! Mais on ne s'est pas laissé abattre, loin de là ! Nous étions un bon p'tit groupe de 13 personnes à pique-niquer face à la mer de Trestel. Une fois la digestion terminée, nous n'avons pas été très téméraires face à une eau à 15°C

et notre préférence s'est portée sur une balade du côté de Trégastel. Pour clôturer cette journée, rien de mieux qu'un p'tit verre en terrasse pour profiter de la bronzette et du beau paysage.

Lénaïg DOYEN et Anaïg NEVOT

# ACTIVITES A VENIR

## HANDICINE - Atelier vidéo

Comme vous le savez, le groupe « handicapé » a travaillé sur plusieurs projets : réalisation de courts métrages, d'un documentaire et d'un clip musical.

**Le clip musical étant finalisé, les cinéastes amateurs ont le plaisir de vous inviter à l'avant première qui se déroulera**

**le vendredi 1er octobre 2010**

**à la cafétéria de la Citrouille de 19h à 21h.**

Tous les partenaires y sont évidemment conviés, en remerciement de leur participation à la concrétisation de ce projet :

- Le groupe « DELALOOZ »
- La Citrouille
- La ville de St-Brieuc
- I.E.C.I. Productions
- HELLEC Isabelle (professeur de danse)

- Tous les adhérents et les bénévoles des groupes « danse » et « handicapé », les figurants, les responsables des lieux de tournage

***Bien sûr, tous les curieux sont invités à découvrir , le travail de nos artistes en herbe !!!***

**S'inscrire**

***avant le 21 Septembre.***

Lénaïg DOYEN

## Forums des associations

Le **samedi 4 septembre 2010** ont lieu les forums des associations sur le département des Côtes d'Armor. Comme chaque année, nous profitons de cette journée **pour faire connaître, communiquer, promouvoir, revendiquer** autour de l'Association des Paralysés de France. Bien évidemment nous comptons sur votre militantisme et participation, chers adhérents et bénévoles, pour représenter notre association sur les **secteurs de Saint-Brieuc, Loudéac, Dinan et de Lannion**. Un temps fort à ne pas manquer, venez nombreux !!!

Lénaïg DOYEN

### LES « ARTISANS des TEXTILES et BROCANTE » vous invitent à la BRADERIE de l'A.P.F. les 15 et 16 Octobre 2010

Une équipe de petites mains trie minutieusement tous les sacs, petits et gros, que nous confient de généreux donateurs avant qu'une équipe de gros bras charge le camion d'environ 20 tonnes, direction la Belgique. Pour cette brocante d'automne nous vous proposerons un

choix de beaux vêtements pour toute la famille. Pour vous, Madame, nous aurons un rayon de magnifiques sacs à main de marque à petit prix de même que de belles chaussures de qualité sans oublier le linge de maison, livres, bibelots et divers.

**Venez nombreux faire de Bonnes Affaires dans les locaux de l'A.P.F.**

Les Bénévoles

**Pour l'organisation, se reporter à l'agenda.**

### ANNONCES

**Souhaite acquérir** un véhicule pour transport d'un fauteuil et 2 passagers, genre KANGOO, BERLINGO ou autres. Renée BRIQUET, 6, rue de CRECH REUT, 22610 PLEUBIAN - Tél. : 02 96 22 97 75

### LA DELEGATION RECHERCHE des BENEVOLES

*Pour renforcer les équipes déjà en place  
Mais ayant aussi des capacités  
pour les activités créatives - ateliers divers - loisirs*

## Dates à retenir

- 04 septembre : Forums des associations - Saint Brieuc, Loudéac, Dinan, Lannion
- 13 septembre : Conseil Départemental
- 18 septembre : Rencontre nationale « Initiatives SEP et vie associative APF » au siège de l'APF à Paris
- 02 octobre ATTENTION : Assemblée Départementale**  
Salle Clé des Arts - TREGUEUX
- 11 octobre - 10h30 : Groupe Initiative Ressources
- 11 octobre : Conseil Départemental
- 15-16 octobre : Braderie de l'APF
- 26 au 28 novembre : Braderie de l'APF à Paimpol



**Contactez la délégation ☎ 02 96 33 00 75**

#### VIE ASSOCIATIVE ☎ 02.96.33.00.75

**Directeur :** Jacques Dessenne  
**Attachée de délégation :** Julienne Gatsinzi  
**Comptable :** Sylvie Molina  
**Animatrice :** Lénaïg Doyen  
**Coordinateur :** Philippe Pinsard  
**Agent d'entretien :** Christophe Boniou

#### Groupe « Stivell »

**Directeur de publication :** Jacques Dessenne

#### Comité de rédaction

**Coordinateur :** Philippe Pinsard  
**Responsable :** Yves Scavennec  
**Membres :** Rémi Bizien, France Michel, Philippe Noël, Marie-Paule Tanneau  
**Mise en pages :** France Michel, Marie-Paule Tanneau